

PRÉSIDENT DU COMITÉ DU CONCOURS DE COMMUNICATION POUR SOURDS ET MALENTENDANTS DE DISTRICT (CCSM)

BUT : Promouvoir la participation du club au Concours de communication pour sourds et malentendants et organiser une telle compétition de district.

PERSONNEL : Le président devrait comprendre le programme, être passionné par le travail qui se fait dans ce domaine et connaître les besoins des jeunes qui se qualifient pour ce concours. La possibilité de rejoindre le plus grand nombre de concurrents serait un avantage. Le comité pourrait être formé de deux ou trois membres représentant une répartition géographique adéquate du district.

DEVOIRS/RESPONSABILITÉS :

- Promouvoir le Concours de communication pour sourds et malentendants aux assemblées trimestrielles du district, dans les publications du district ainsi que sur son site Web.
- Rechercher des concurrents potentiels dans des institutions se spécialisant dans l'enseignement aux sourds et aux malentendants et faire la promotion du programme auprès des étudiants eux-mêmes.
- Être en évidence et disponible aux assemblées de district à une table d'information avec de l'information sur le CCSM, le sujet, etc.
- Rechercher des étudiants sans handicap auditif prêts à apprendre les rudiments du langage signé afin d'agir comme accompagnateurs des concurrents lors de la fin de semaine du concours du district.
- Soumettre à Optimist International le formulaire d'évaluation du CCSM.

PLAN D'ACTION : En tant que président, inviter les dirigeants de club à tenir un concours local de CCSM ou bien à parrainer au concours du district un jeune fréquentant une institution se spécialisant dans l'enseignement aux jeunes sourds et malentendants, si le concours se situe à ce niveau seulement.

- a) Qu'est-ce qui sera fait?
- b) Qui est-ce qui va le faire?
- c) Quand est-ce que ce sera complété?